



Institut National de Formation

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DES JEPS)

Spécialité « Performance sportive »
Mention **Cyclisme**

Session janvier 2020 - janvier 2021

Textes de référence :

- Arrêté du 18 décembre 2008 portant création de la mention « cyclisme » du diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive »

Le métier :

Directeur technique et sportif - Entraîneur expert – Concepteur de projets.

Le directeur sportif exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant les supports techniques des activités du cyclisme défini par la mention 'performance sportive' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique.

Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique.

Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet sportif de la structure.

Compétences :

Il sait préparer un projet stratégique de performance ;

Il sait piloter un système d'entraînement ;

Il sait diriger un projet sportif ;

Il sait évaluer un système d'entraînement ;

Il sait organiser des actions de formation de formateurs.

Secteur d'activité ou type d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme :

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à la Fédération Française de Cyclisme ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.



Institut National de Formation

Conditions d'accès à la formation :

- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Cyclisme traditionnel datant de moins de trois mois à l'entrée en formation.
- Une attestation de formation aux premiers secours, PSC1 ou équivalence (voir le site de la FFC)
- Une attestation de recensement et/ou un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (PAPD) pour les candidats de nationalité française âgés de moins de 25 ans.
- Une attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation

(L'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2008, et délivrées par le Directeur technique national de la FFC)

- Satisfaire aux épreuves de sélection.

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être capable de justifier d'une expérience d'encadrement en perfectionnement sportif ou en formation de cadres de trois cent cinquante heures (350 h) au cours des cinq dernières années dans au moins l'une des spécialités du cyclisme
- Être capable d'effectuer une analyse technique et tactique d'un document vidéo d'entraînement, de compétition ou de formation de cadres dans l'une des spécialités du cyclisme.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'une attestation d'expérience d'encadrement en perfectionnement sportif ou en formation de cadres dans l'une des spécialités du cyclisme, délivrée par le directeur technique national du cyclisme ou le directeur technique national du cyclotourisme
- d'un test consistant en l'analyse d'un document vidéo permettant d'apprécier les capacités du candidat à observer et à analyser un entraînement, une compétition ou une action de formation de cadres dans l'une des spécialités du cyclisme au choix du candidat.

La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national de la Fédération Française de Cyclisme.



Institut National de Formation

Est dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants :

- *diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « BMX » ;*
- *diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « cyclisme traditionnel » ;*
- *partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du second degré, option « cyclisme ».*

Epreuves de sélection :

Nature des épreuves :

- Epreuve orale d'une durée de trente minutes (présentation et entretien)

Modalités :

A travers l'épreuve orale et sur la base de son dossier d'inscription, le candidat devra exposer son parcours personnel et professionnel, et expliciter son projet professionnel.

Sera évaluée la capacité du candidat à :

- exposer son projet et son implication professionnelle
- démontrer sa motivation et son organisation pour suivre la formation
- s'exprimer de manière claire et cohérente.

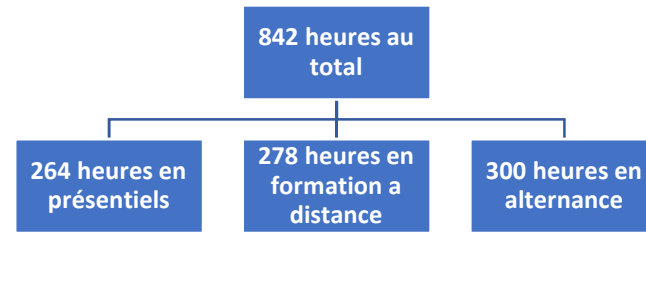
Organisation de la formation

- Le DES JEPS est organisé en 4 unités capitalisables (U.C.) :
 - UC 1** EC de construire la stratégie d'une organisation du secteur.
 - UC 2** EC de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.
Les UC 1 et 2 sont transversales à tous les DES JEPS « Performance sportive »
 - UC 3** EC de diriger un système d'entraînement dans la discipline du cyclisme
 - UC 4** EC d'encadrer la discipline sportive en sécurité
- Formation organisée sur le principe de **l'alternance : heures de formation en centre de formation / heures de formation en structures d'accueil (mise en situation pédagogique)**
- **Parcours individualisé** de formation à partir d'un **positionnement** (analyse des acquis et des compétences pouvant donner lieu à des allègements de formation mais ne dispensant pas des épreuves de certification).



Institut National de Formation

Durée de la formation



Les 542 heures (présentiels et formation à distance) sont réparties et organisées sous forme de modules :

- **264 h** organisées en **10 modules** identifiés sur une période de 5 jours, en France.
- **278 h** organisées en **10 modules** identifiés sur une période de 5 jours, en formation à distance (FOAD).

TEP et Positionnement : 28 et 29 novembre 2019

Début de la formation : 06 janvier 2020

Fin de la formation : 31 janvier 2021

Coût de la formation

Frais d'inscription et de gestion (*non remboursables*): **100 €**

Frais des TEP : **70 €**

Coûts pédagogiques de la formation :

- **Formation prise en charge : 8500 €, soit 10.09€ de l'heure**
- **Formation autofinancée par le stagiaire : 7000€, soit 8.31€ de l'heure**

Informations et Aide au financement, contactez l'Institut National de Formation :

✉ c.hutsebaut@ffc.fr - ☎ 01 81 88 09 51